



## INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal de VILLEMOIRIEU (Isère) a instauré le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs urbains et à urbaniser inscrits en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie.

CL 20180770 13/07/18

**Le Courrier Liberté**



**Edition Isère**

**ATTESTATION DE PARUTION  
dans le n° 28 du 13 juillet 2018**

LE COURRIER LIBERTE  
10 av. des Frères Lumière  
38300 BOURGOIN JALLIEU  
Tél. 04 74 28 06 11 - Fax 04 74 28 47 60  
e-mail : [annonceslegales@lecourrierliberte.fr](mailto:annonceslegales@lecourrierliberte.fr)

GROUPE SOPREDA 2